

N°	MOIS	ANNEE
2	SEPTEMBRE	2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE D'AUTEUIL-LE-ROI

L'an Deux mille vingt-deux, le 29 septembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de **Madame Marie-Christine CHAVILLON**, Maire d'Auteuil-le-Roi.

Étaient présents : M JONIEC, M BERTHON, M CAPELLE, MR DE LA ROCHE, MME MURET, MME CLEMENCE, MME GIMENO, M BLONDEAU, Mme SCHMIT,

Etaient absents excusés : MME JONIEC a donné pouvoir à M JONIEC,
M JAMOT a donné pouvoir à MME CHAVILLON,
MME COURREGÉ a donné pouvoir à M CAPELLE,

Étaient absentes : MME PATIN, MME GADRAS

Nombre de membres élus	15	Quorum	8
Nombre de membres présents	10	Date de la convocation	23 SEPTEMBRE2022
Nombre de membres votants	13	Date de l'affichage	23 SEPTEMBRE2022

Objet : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL A TEMPS COMPLET

Vu le Code Général des Collectivités,

Mme le maire rappelle au conseil municipal que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet ou non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade

Considérant le départ en retraite au 1^{er} janvier 2023, d'un agent qui a le grade d'Adjoint technique territorial, et vu la candidature d'un agent ayant le même grade, Madame le Maire propose au conseil municipal de créer, à compter du 1^{er} novembre 2022, un emploi permanent, **à temps complet d'adjoint technique territorial**, relevant de la catégorie hiérarchique C dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 35 heures par semaine soit 1607 heures par an

Considérant le tableau des emplois annexé à cette délibération, Madame le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de recruter un agent titulaire, par voie de mutation

Par conséquent, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité **13 VOIX POUR**

Décide de créer un emploi permanent sur le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions d'agent de voirie à temps complet à raison de 35 heures par semaine, à compter du 1^{er} novembre 2022

Dit qu'un poste d'adjoint technique territorial sera supprimé au départ en retraite de l'agent concerné

Dit que la dépense correspondante est inscrite au chapitre 64 Charges de personnel, article 6411 du budget primitif 2022 voté le 31 mars 2022

Dit que la délibération sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Rambouillet, à M. le Président du CIG et M. le Comptable du SGC de Rambouillet

Filière technique	Catégorie	Emploi budgétaire	
Grade		Ancien effectif	Nouvel effectif
Adjoint technique	C	4	5

Pour extrait certifié conforme au registre

Le Maire
Marie-Christine CHAVILLON